

INFORMATIONS GENERALES**Administration communale de Saint-Gilles**

Place M. Van Meenen 39, B-1060 Saint-Gilles

Département des Affaires sociales - Service Santé publique

Tél : 02 536 03 39

Email : sante.1060@stgilles.brussels

Contexte

L'épidémie liée au coronavirus et le confinement ont des effets sur notre vie quotidienne et sur notre santé mentale et physique. Les conséquences de la crise épidémique mettent la santé à l'épreuve de nombreux citoyens (stress, gestion des émotions, anxiété, insomnie, pathologie psychique, assuétude...).

A travers cet appel à projets, la commune souhaite se mobiliser au côté des acteurs de terrain afin de prévenir les conséquences de la crise sur les déterminants sociaux de la santé. Par déterminants sociaux de la santé, on entend : le niveau de revenu et le statut social, les réseaux de soutien social, l'éducation et l'alphabétisme, l'emploi et les conditions de travail, les environnements sociaux, les environnements physiques, les habitudes de santé et la capacité d'adaptation personnelles, le développement de la petite enfance, le patrimoine biologique et génétique, les services de santé, le sexe et la culture. Plus une personne possède de « déterminants » positifs, meilleures sont ses chances d'être en santé.

C'est dans ce cadre, qu'il est fondamental de soutenir et de :

- Lutter contre les effets délétères de la crise sur les personnes en situation de vulnérabilité : stress, problème d'assuétudes, anxiété, insomnie, difficultés à gérer les émotions négatives (peur, tristesse, colère) ;
- Aider les personnes à instaurer des habitudes de vies saines ;
- Continuer à encourager la population à adopter et maintenir des comportements favorables à leur santé et aider nos concitoyens à être plus autonomes et résilientes ;
- Réinstaurer du lien social pour améliorer la qualité des contacts sociaux et du soutien social.

AXES PRIORITAIRES –PUBLIC VISÉ

La commune souhaite soutenir des projets innovants dans les trois thématiques suivantes.

1. Prévention de la santé mentale :

- Prévenir, repérer la souffrance psychique en mettant en place des actions d'information et de communication auprès des personnes les plus vulnérables (personne atteinte de trouble ou de pathologie psychique) ;
- Favoriser le renforcement des compétences psycho-sociales des personnes en souffrance psychique en proposant des actions telles que des groupes de paroles, des ateliers...

2. Promotion des comportements favorables à la santé :

- Prévenir les conduites addictives (alcool, tabac, drogues illicites) ;
- Promouvoir une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique régulière.

3. Amélioration du dépistage de certaines maladies chroniques et du Covid dit long

- Sensibiliser au dépistage des cancers du sein, du colon et de l'utérus ;
- Sensibiliser au dépistage du diabète et particulièrement celui de type 2 ;
- Informer et accompagner les patients de Covid long.

La priorité sera donnée au public vulnérable en situation de précarité.

Seront pris en considération uniquement des projets en lien direct avec les priorités ci-dessus.

En réponse à cet appel à projets, la commune de Saint-Gilles souhaite allouer des ressources en vue de contribuer à la santé et au bien-être psychosocial des personnes en situation de vulnérabilité inhérente aux axes prioritaires repris ci-dessus.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à l'appel à projet les associations sans but lucratif dont l'activité a lieu principalement sur le territoire de la commune de Saint-Gilles, ainsi que les personnes physiques et les associations de fait développant leur activité principalement sur le territoire de Saint-Gilles, pour autant qu'elles ne poursuivent aucun but intéressé. Les candidats devront justifier d'une expérience réussie dans le type de projets proposés.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le candidat devra mener son action à Saint-Gilles auprès d'un public saint-gillois et/ou ayant son lieu de vie dans la commune ; une seule demande par association sera acceptée.

Le candidat devra disposer d'une équipe de professionnels ayant une bonne connaissance des problématiques inhérentes à l'axe prioritaire choisi.

Lors de la sélection, le jury sera attentif aux critères suivants :

- Les actions visant à apporter une solution collective et solidaire (action communautaire) ;
- L'intérêt de cibler des personnes en situations de vulnérabilité (personne âgée, en situation de précarité sociale) ;
- La mixité de genre ;
- L'approche DIY (Do It Yourself) ;
- La éco responsable.

COMITÉ D'ATTRIBUTION

Le comité d'attribution (composé de l'échevine de la Santé publique, la responsable du service de la Santé publique et deux employés du service de la Santé publique) sera chargé de procéder à la sélection parmi les projets déposés. Le comité d'attribution privilégiera plusieurs projets présentant des budgets limités à un seul gros projet.

CALENDRIER

Cet appel à projets est ouvert dès approbation du Collège des Bourgmestre et échevins (courant mars) **jusqu'au 15 mai 2022**. La décision du comité d'attribution sera soumise à l'approbation du Collège et du conseil communal de Saint-Gilles en y associant le service juridique de la commune. L'exécution du projet se fera dès la décision prise par le conseil communal (juin/septembre). La libération du subside se fera au plus tard en septembre 2022 soit après approbation de l'octroi de subside par le conseil communal. L'envoi des justificatifs pour la clôture du projet sera mentionné dans le courrier annonçant la décision d'attribution qui sera envoyé par courrier et/ou courriel.

MONTANT DU SUBSIDE

Sous réserve de l'approbation du budget communal de l'exercice 2022 par la tutelle régionale, la commune de Saint-Gilles a inscrit au budget une enveloppe totale de 5.000,00. Le montant octroyé aux personnes physiques, tel que prévu dans le règlement communal, n'est pas supérieur à 1.000,00 EUR. Tout cofinancement est accepté à condition qu'il n'y ait pas de double financement lié à une même dépense.

Les dépenses affectées à ce projet, dans le cadre de cette demande de subvention sont éligibles dès la date de décision d'approbation par le conseil communal (juin/septembre).

Le dépôt d'une candidature, devra être accompagné d'un budget détaillé du projet, conformément au règlement relatif à l'octroi et à l'utilisation des subventions communales adopté par le conseil communal le 19 décembre 2019.

RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre du règlement communal relatif à l'attribution et à l'utilisation des subventions communales du 19 décembre 2019. Les candidats doivent satisfaire à toutes les conditions découlant de l'application de ce règlement. La demande est introduite, en ligne, au moyen du formulaire « IRISBOX ». Munissez-vous de votre carte d'identité et votre code pin ou via l'sme et accédez-y :

- Soit via le site Internet de la commune www.stgilles.brussels (Services > Général > Appels à projets);
- Soit directement via le site www.irisbox.brussels :
 - > via prime/subside > Saint-Gilles
 - > via Saint-Gilles > appel à projets
 - > via le moteur de recherche en tapant « appel à projets ».